



VOL DE NUIT – LFLG 2024 - 2025



BRIEFING INSTRUCTEURS

S. Georges – 16 oct 2024

VOL DE NUIT @ LFLG 2024 - 2025

SOMMAIRE

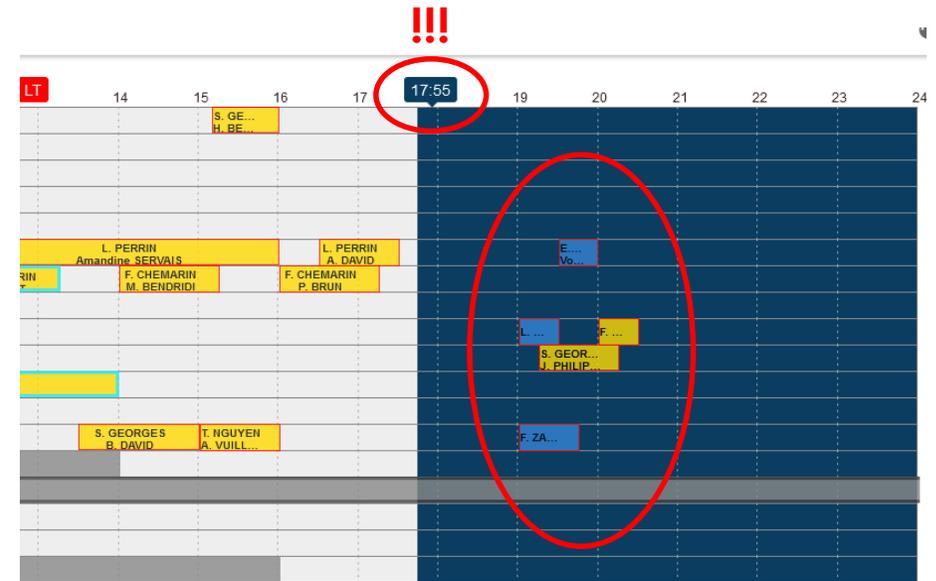
1. ORGANISATION
2. RÉGLEMENTATION (EXTRAITS)
3. PROTOCOLE ACD/DGAC/CCI
4. RESPONSABLE DES VOLS = FI présent jusqu'au dernier vol
5. BALISAGE
6. TOUR DE PISTE
7. DÉGAGEMENT

1. ORGANISATION

Consignes Private Radar

1. Mardi et jeudi à LFLG/SMS <16h (autres jours possibles : prévenir avant 12h J-1)
2. Pilotes qualifiés et élèves « découverte » réservent un créneau de 30 minutes sans FI (Le FI et/ou l'avion sont affectés le soir même en fonction des dispos FI/besoins avions..)
3. Pilotes en formation QVN réservent le créneau correspondant à leur vol avec le FI
4. Autre idée ?

Cours théoriques : 21/10/24 : une autre session à prévoir ?
Cours fait par le FI si nouvel inscrit



l'heure de la nuit aéronautique de PR n'est pas celle de LFLG !

- Heures légales affichées au club / envoi envisagé à tous les pilotes
- Les tableaux d'heures légales seront disponibles à tous dans PR

2. REGLEMENTATION (extraits SERA.5005)

VFR de nuit

- régime de vol à vue
- 30 minutes après le coucher du soleil (ou avant le lever)

VOL AUX ABORDS D'UN AERODROME

- Vol dans une CTR ou
- Vol à une distance de 6.5 NM d'un aérodrome

VOL DE VOYAGE

- Vol autre qu'un vol aux abords d'un aérodrome

Aérodrome homologué (LFLS..)

- Conditions d'utilisation publiées (SIA)

Aérodrome homologué avec limitations (LFLG..)

- Consignes locales / conditions particulières d'utilisation

Emport carburant : VFR jour +

- Réserve finale = 45 minutes

New !! Vol à l'intérieur d'un SIV hors CTR soumis à plan de vol (local ou navigation) SERA 5005 c)
New !! PAPI éteint lorsque l'ATC part à 21h (voir aussi réparation 2024)

2. REGLEMENTATION (extraits)

Conditions MTO (navigation) : conditions VFR jour +

- en vue du sol sous 3000 ft QNH ou 1000 ft sol
- dispositions relatives aux visi. Réduites ne s'appliquent pas
- visi > 5 km sous le FL100 (> 8km au dessus)
- *base des nuages (BKN ou OVC) supérieure à 1500 ft au dessus du niveau de croisière prévu (recommandation FR SERA.5005c)3)*

Plafond et mini 9500ft visi > 8K (MANEX)

Hauteurs de survol (navigation)

- Au dessus des régions accidentées : 2000 ft au dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 8 km ou Itinéraires publiés (guide VFR..)

Plan de vol déposé

- 30 min avant départ (sauf si AD gérés pas le même SIV)

3. Protocole d'accord ACD/SNA-CE

- VDN subordonné à disposition et bon fonc^t du balisage de l'ACD
 - Nbr d'appareils limité à 6 dont 3 en tours de piste
 - VDN limité piste 04 revêtue (sauf urgence ou chgt imprévu MTO)
 - Limite 21h loc (plus de limite en vol local après fermeture ATC ?), 23h loc (retour nav), possibilité retour A/A
 - ATC jusqu'à 21h loc, ensuite A/A (*)
 - Mise en œuvre du balisage camion club + clairance 121,00 MHz
 - TDP nuit = TDP jour
 - Vol local = 6,5 NM (12 km), niveau mini = 3000 ft AMSL
 - Responsable des vols (CP ou désigné par le CP), tournant désigné à l'avance
- Protocole CCI signé en octobre 2023 valable jusqu'en novembre 2027
- Protocole DGAC fusionné avec prot. CCI fin 2023



4. Responsable des Vols

- **Décision initiale des vols : Chef Pilote** → e-mail / SMS / Whatsapp ≈ 16:00 Loc : GO / NOGO
- **Contrainte : ne pas « bloquer »** un FI-VDN ressource pour la formation VDN
- **RdV pas obligé de rester au sol, mais en local sur la fréquence + veille 121,5 (protocole)**
- **Rôle tournant : créneaux RdV, tranches de 2H, 18:00 – 22:00 H Loc, notés sur PR ?**
- **Attribués à l'avance : communications CP – FI-VDN avant la session du soir annoncé sur Whatsapp – Présent jusqu'au retour du dernier avion**
- **Rôle :**
 1. **Veille au respect des règles / protocole ACD – SNA-CE LFLG - CCI,**
 2. **Veille la fréquence TWR durant toute l'activité,**
 3. **Fixe et s'assure du nombre d'avions autorisés dans la limite du protocole,**
 4. **Assure la transmission des conditions actuelles (avions ⁽¹⁾, MTO ⁽²⁾ ...) au créneau suivant,**
 5. **Apporte son concours à un éventuel déclenchement d'alerte / avions en vol**

(1) Immat, POB, destination, ETA ... (2) Évolution défavorable ?

 6. **Tableau VDN : Nom RdV, n° portable club, contacts participants, mise en place balisage, courses gueuleton...**

NB : Inspection de piste à l'allumage des balises, informer ATC

5. BALISAGE



Inter 3 positions

- Milieu = **OFF**
- Haut = **forcé ON**
- Bas = **télécommande**

- Pilote toujours accompagné d'un FI
- Camion du club (bureau CP)
- Clairance 121,00 MHz obligatoire
- Utilisation télécommande jusqu'à nouvel ordre (*)



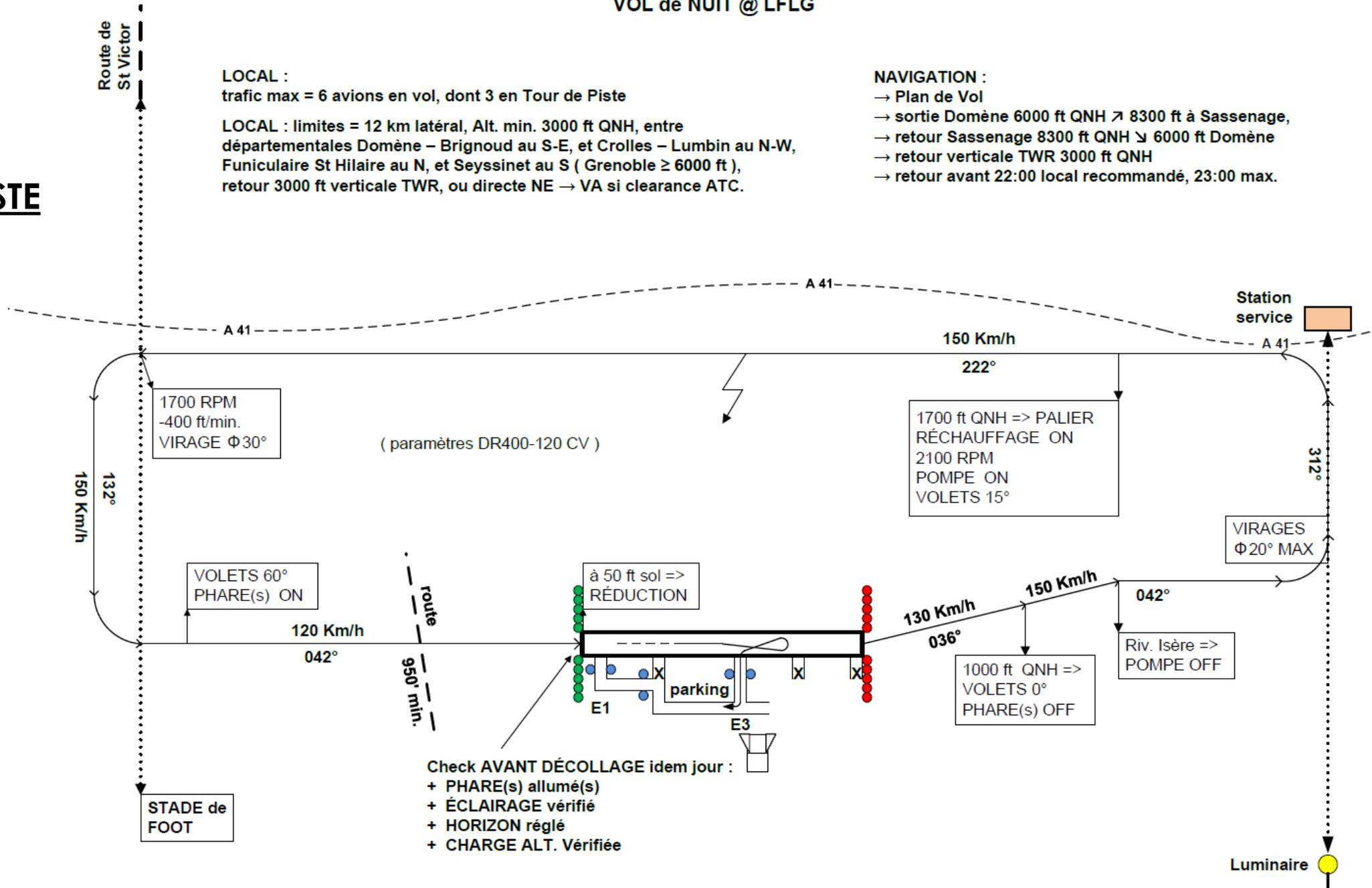
6. TOUR DE PISTE

LOCAL :
trafic max = 6 avions en vol, dont 3 en Tour de Piste

LOCAL : limites = 12 km latéral, Alt. min. 3000 ft QNH, entre départementales Domène – Brignoud au S-E, et Crolles – Lumbin au N-W, Funiculaire St Hilaire au N, et Seyssinet au S (Grenoble ≥ 6000 ft), retour 3000 ft verticale TWR, ou directe NE → VA si clearance ATC.

NAVIGATION :

- Plan de Vol
- sortie Domène 6000 ft QNH ↗ 8300 ft à Sassenage,
- retour Sassenage 8300 ft QNH ↘ 6000 ft Domène
- retour verticale TWR 3000 ft QNH
- retour avant 22:00 local recommandé, 23:00 max.



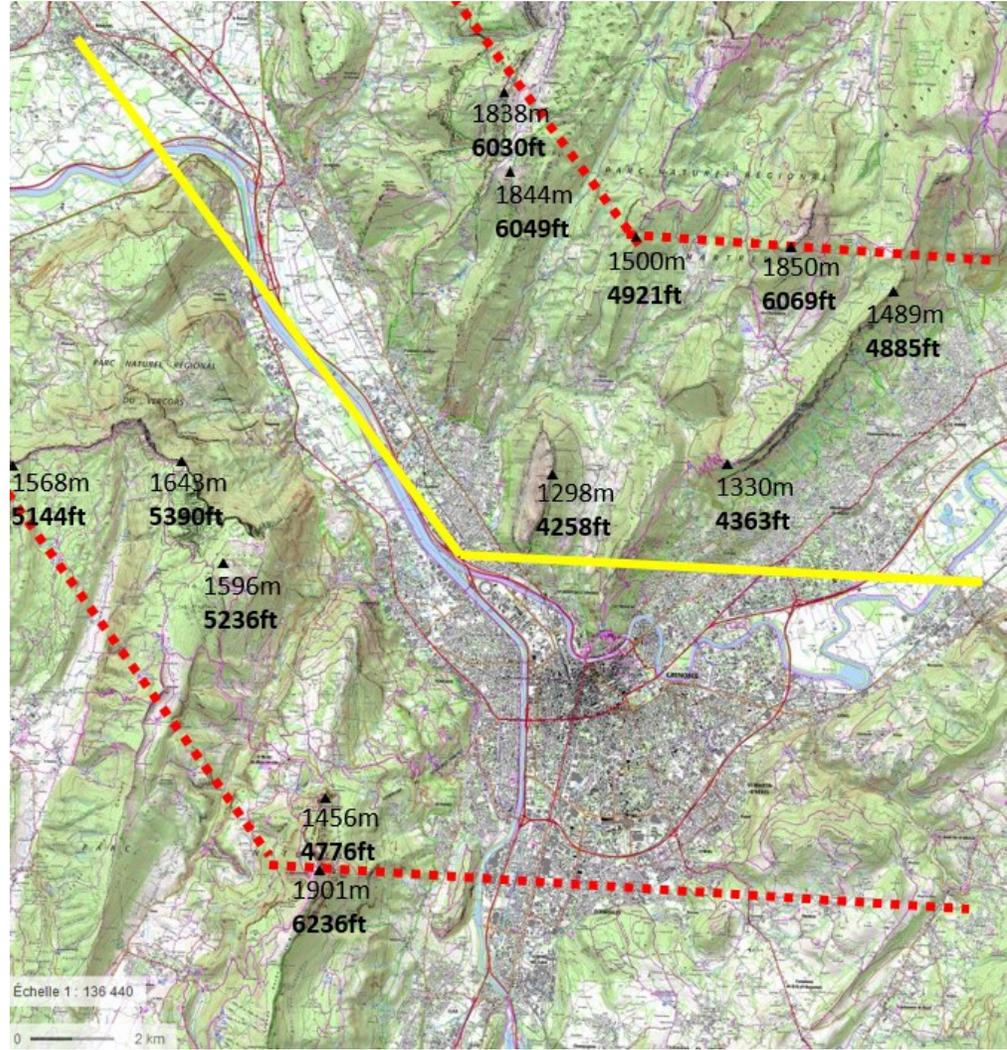
- Check AVANT DÉCOLLAGE idem jour :
- + PHARE(s) allumé(s)
 - + ÉCLAIRAGE vérifié
 - + HORIZON réglé
 - + CHARGE ALT. Vérifiée

7. DÉGAGEMENT (LFLS)

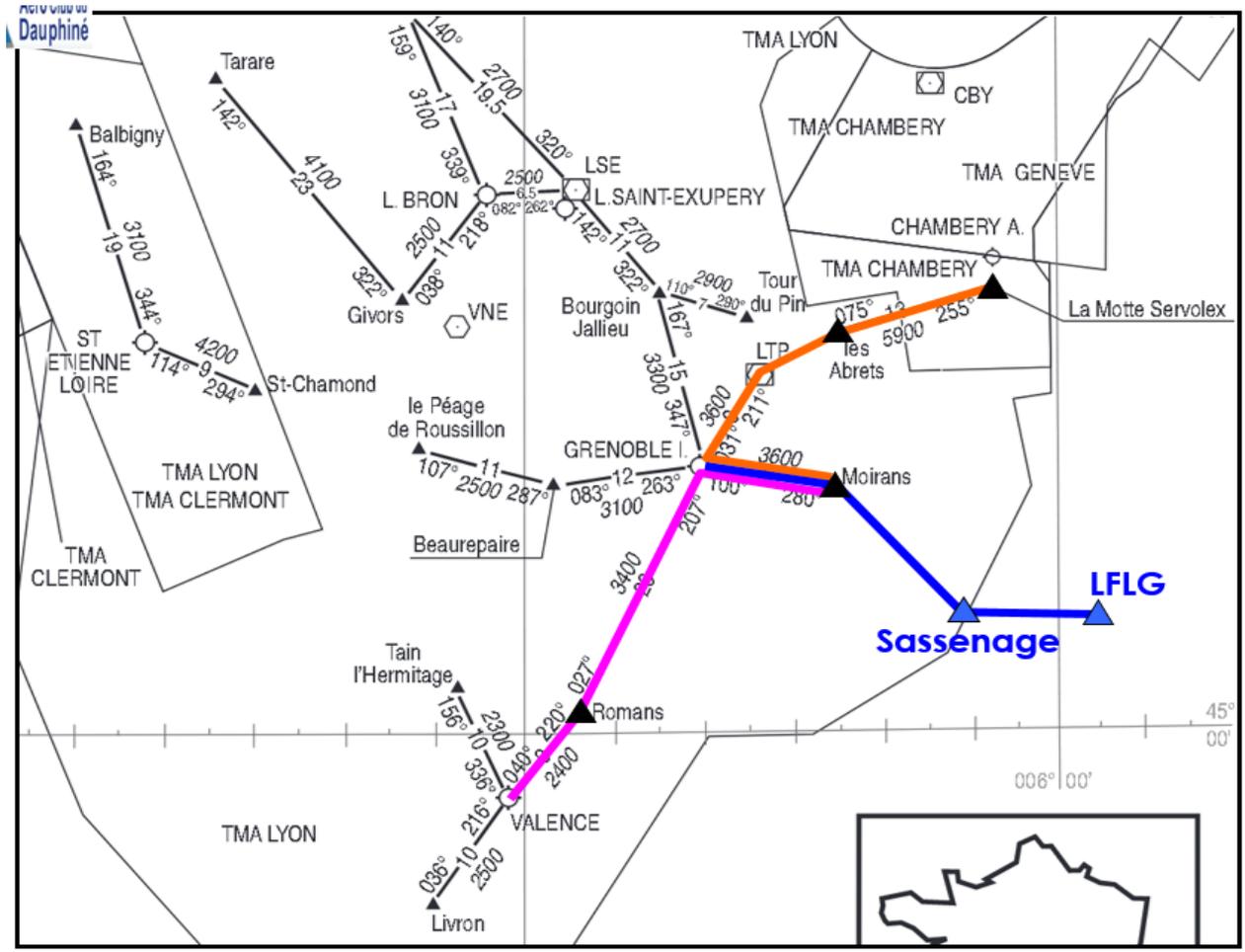
Arrivées / départs LFLG
(terrain homologué avec limitations)



Plus d'itinéraire dérogatoire

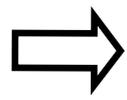


Domène 6000 ft ↑ 8300 ft Sassenage ↓ Moirans 3600ft



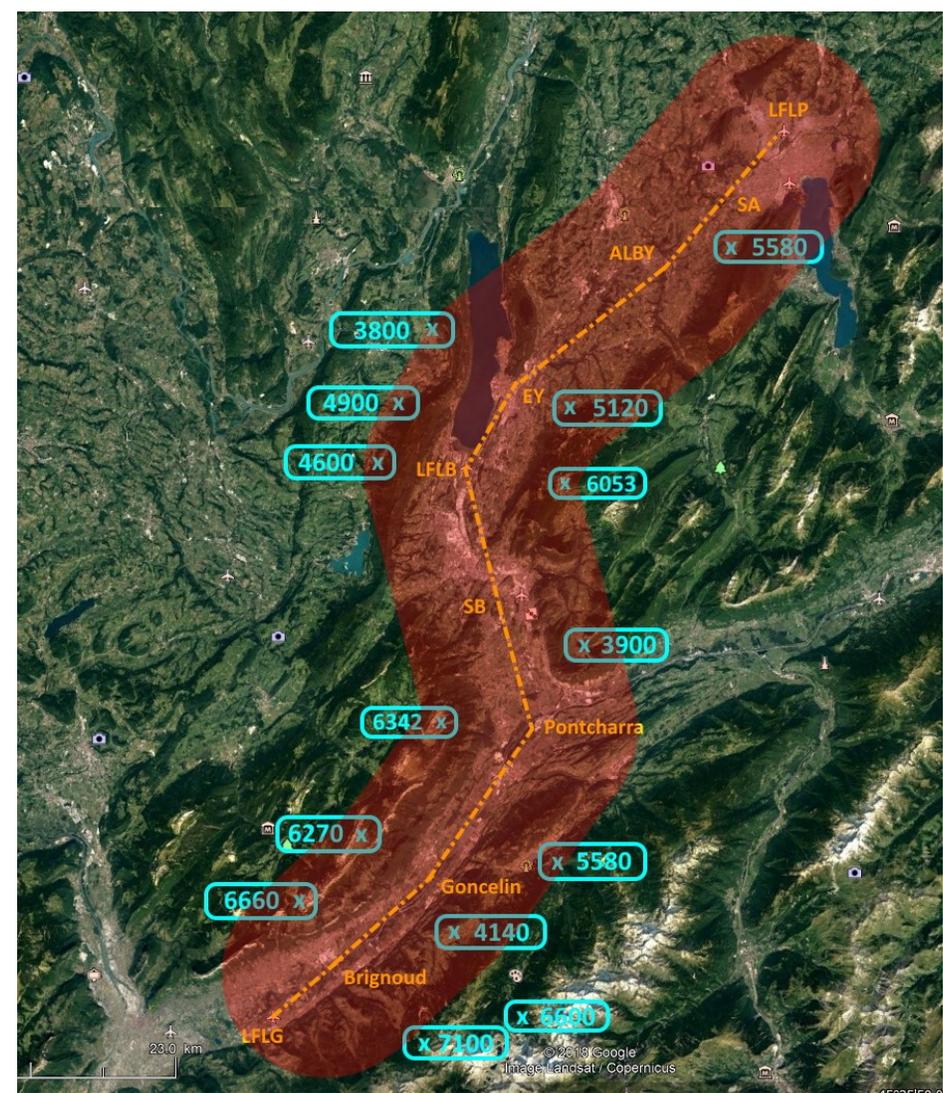
8. DÉGAGEMENT LFLB ou LFLP

Arrivées / départs LFLG
(terrain homologué avec limitations)



Plus d'itinéraire dérogatoire

- montée verticale LFLG à 6000 ft mini
- transit LFLB 8100 ft mini
- transit LFLP 7600 ft mini



REMARQUES / QUESTIONS ?